



Le contrat d'accompagnement dans l'emploi - **Passerelle**

- Vous êtes une collectivité territoriale ou une association ? Pôle emploi vous propose une mesure pour faciliter l'insertion des jeunes
- Avec le Contrat d'accompagnement dans l'emploi – Passerelle, vous offrez une expérience professionnelle à un jeune qui lui permettra de s'insérer durablement dans un emploi du secteur marchand.

Quels avantages pour vous ?

Une aide financière

L'Etat prend en charge 90% du salaire brut du jeune (sur la base du SMIC). Cette aide est versée mensuellement par avance par l'ASP (ex CNASEA), après transmission du RIB et l'envoi, trimestriellement, des justificatifs attestant de l'activité du salarié.

Une exonération de charges

Vous bénéficiez d'une exonération de la part patronale des cotisations de sécurité sociale (assurances sociales et allocations familiales à hauteur du SMIC), de la taxe sur les salaires, de la taxe d'apprentissage et des participations à l'effort de construction.

Jeunes en contrat-passerelle : quelles particularités ?

Les jeunes concernés

Vous embauchez des jeunes de 16 à 25 ans révolus, y compris des jeunes diplômés, rencontrant des difficultés d'insertion professionnelle, sur des postes requérant des compétences transférables dans le secteur concurrentiel.

Nature du contrat

Vous embauchez en CDD de 12 mois minimum renouvelable dans certaines conditions, à temps plein ou à temps partiel (20h par semaine minimum).

Les autres dispositions du CAE s'appliquent au CAE-Passerelle.



Plus d'infos :
www.pole-emploi.fr

Comment procéder ?

- Vous déposez une offre d'emploi auprès de Pôle emploi.
- Vous signez une convention avec le jeune et Pôle emploi (ou la mission locale) avant l'embauche du jeune.
- Vous établissez, en lien avec Pôle emploi, une fiche de poste précisant les compétences transférables.

- Vous mettez en œuvre :
- des périodes d'immersion permettant au jeune d'acquiescer ou de consolider des compétences transférables vers les entreprises du secteur marchand, et/ou :
 - des actions d'accompagnement, de formation et de validation des acquis.